



# Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

**Préavis n° 20/2021**

**Objet du préavis**

**Demande de prêt en faveur de la société Norne SA dans le cadre de son implantation à Payerne**

AU CONSEIL COMMUNAL  
de et à  
1530 Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Préambule**

La Société Texum SA, basée à Fribourg, a approché la Coreb afin d'obtenir une aide financière par le Fonds de Développement Régional dans le cadre de la création de sa nouvelle entreprise Norne SA et son implantation sur la zone industrielle Champ Cheval. Dès lors, la Commune de Payerne a également été interpellée pour l'octroi d'un prêt de Fr. 70'000.—.

## **2. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour but de demander l'autorisation au Conseil communal d'octroyer un prêt d'une valeur de Fr. 70'000.— en faveur de la société Norne SA.

### **2.1. Présentation de Texum SA et Norne SA**

#### **2.1.1. Texum SA**

La société Texum SA, fondée en 2013, est spécialisée dans le développement et la conception de systèmes de renforcement en matériaux composites pour le domaine de la construction (routes, ouvrages d'art et bâtiments). L'entreprise offre la gamme la plus complète du marché pour les renforcements de chaussées, notamment avec sa solution brevetée Texgrid SAMI GIRO. Elle effectue ses ventes en Suisse, en France, au Canada et au Benelux. La société Texum SA et son siège déménageront à Payerne au plus tard au mois de décembre 2021, ceci avec leurs 4 collaborateurs. Dans les 2 prochaines années, Texum SA prévoit l'engagement de 3 collaborateurs supplémentaires.

#### **2.1.2. Norne SA**

Dans le but d'obtenir le label « Swiss Made », d'augmenter sa capacité de développement et d'innovation ainsi que de réduire son impact environnemental, Texum SA souhaite créer un centre de production de géogrilles à Payerne, sous une nouvelle entité nommée Norne SA qui sera créée en septembre 2021. Les deux sociétés seront installées dans les bâtiments d'Argramat sis sur la zone industrielle Champ Cheval. La naissance de Norne SA a pour but de fournir la marchandise à commercialiser à Texum SA tout en produisant plus, diminuant de ce fait la dépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers et en réduisant de 70 % les importations, la production étant aujourd'hui sous-traitée sur des sites de production en Europe. La capacité de production dépassera les besoins de Texum SA, ce qui permettra à Norne SA de produire pour d'autres clients dont les besoins vont au-delà du domaine de la construction. De plus, il est à souligner que l'entreprise est sensible à l'écologie. En effet, pour le développement de chaque solution, elle prendra en compte les contraintes environnementales associées aux solutions de renforcement existantes afin de préserver les ressources naturelles et limiter la production de déchets. D'ailleurs, Norne SA souhaite lancer une nouvelle gamme de renforcement avec des fibres naturelles de lin pour des nouveaux clients potentiels souhaitant s'orienter davantage vers une construction plus écologique.

En terme d'emplois, Norne SA engagera 5 collaborateurs sur les 5 prochaines années.

L'actionnariat de la société sera composé de :

- Monsieur David Ducrest ;
- Monsieur David Equey ;
- Argramat SA.

Le projet d'implantation à Payerne représente un investissement total de Fr. 2'000'000.— qui s'articule de la manière suivante :

Machine à tisser	Fr. 930'000.—
Système de levage et stockage	Fr. 200'000.—
Cloisonnement ligne de production	Fr. 50'000.—
Système de conditionnement	Fr. 25'000.—
Divers	Fr. 95'000.—
Charges opérationnelles	<u>Fr. 700'000.—</u>
<b>Total</b>	<b><u>Fr. 2'000'000.—</u></b>

Le financement est assuré comme suit :

Fonds propres	Fr. 400'000.—
Prêt bancaire	Fr. 100'000.—
Prêt du Fonds de Développement Régional	Fr. 130'000.—
Prêt de la Commune de Payerne	Fr. 70'000.—
Actionnaire	<u>Fr. 1'300'000.—</u>
<b>Total</b>	<b><u>Fr. 2'000'000.—</u></b>

## **2.2. Prêt communal**

Comme mentionné ci-dessus, la Coreb via le Fonds de Développement Régional octroie un prêt de Fr. 130'000.— à l'entreprise Norne SA, ceci implique dès lors la participation de la Commune de Payerne. De ce fait, la Municipalité propose au Conseil communal l'octroi d'un prêt d'un montant de Fr. 70'000.—, sans intérêt, remboursable sur une durée de 10 ans dès la 6<sup>e</sup> année.

## **3. Conclusions**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

- vu** le préavis n° 20/2021 de la Municipalité du 18 août 2021 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**DECIDE**

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à octroyer un prêt sans intérêt de Fr. 70'000.— à Norne SA, remboursable sur une durée de 10 ans dès la 6<sup>e</sup> année ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer ce prêt de Fr. 70'000.— par les fonds disponibles en trésorerie.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 18 août 2021.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

E. Küng

C. Thöny

**Annexe pour l'original du préavis** : 1 dossier

**Municipal délégué** : M. Eric Küng